



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire

et des secours en cas de catastrophe

fournis par l'Organisation des Nations Unies,

y compris l'assistance économique spéciale :

assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Aide humanitaire à la République du Soudan

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Situation actuelle au Soudan	2-6	2
III. Opération humanitaire d'urgence, y compris opération Survie au Soudan	7-70	2
IV. Mesures prises par les États Membres	71-73	14
V. Conclusion	74-78	14

* La présentation tardive du présent rapport est due à l'évolution de la situation en République du Soudan.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des dispositions du paragraphe 15 de la résolution 54/96 J du 22 décembre 1999, dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à mobiliser des ressources et à coordonner l'assistance en faveur de l'opération Survie au Soudan et de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport sur la situation d'urgence dans les régions touchées et sur le redressement, le relèvement et le développement du pays. Il contient un examen de la situation actuelle au Soudan et décrit l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui sont associés du 15 juillet 1999 au 15 juillet 2001.

II. Situation actuelle au Soudan

2. L'aide humanitaire au Soudan continue à être acheminée dans le contexte de la guerre civile qui oppose depuis longtemps le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire/Armée populaire de libération du Soudan (MPLS/APLS) et d'autres mouvements rebelles. Le MPLS contrôle de vastes zones au sud du pays, dans les régions d'Équatorie orientale et occidentale, ainsi que celles des Lacs, du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal.

3. Les conflits armés qui opposent les forces militaires des parties au conflit et les milices qui leur sont alliées, tant dans le sud que dans la prétendue zone de transition située entre le nord et le sud du pays, continuent à menacer les mécanismes déjà fragiles de survie dans les communautés. Le conflit continue à susciter d'importants déplacements des populations civiles et la destruction des cultures et de l'infrastructure. Les activités agricoles et pastorales, y compris les cycles extrêmement importants à respecter pour la plantation et la récolte, sont continuellement perturbées.

4. Les actions militaires menées ces derniers mois, en particulier dans les Monts Nouba et à l'ouest de la région de Bahr el-Ghazal ont entraîné le déplacement de dizaines de milliers de civils. Les conflits endémiques qui sévissent dans des localités de l'État de l'Unité et dans la région du Haut-Nil occidental, au sud du pays, sont eux aussi à l'origine de déplacements considérables. Les activités de diverses milices semi-autonomes alliées à une partie ou à l'autre ou agissant

parfois de manière autonome constituent elles aussi un facteur d'instabilité et de chaos.

5. La situation humanitaire des victimes de la guerre et des personnes déplacées est aggravée par les catastrophes naturelles dans de nombreuses régions du pays. Les régions de Darfour et du Kordofan dans le Soudan occidental, des montagnes de la mer Rouge à l'est, du Bahr el-Ghazal au sud-ouest et d'Équatorie orientale au sud du pays continuent à pâtir de la sécheresse prolongée et d'inondations occasionnelles. Ce sont inévitablement les collectivités les plus vulnérables qui souffrent le plus des catastrophes naturelles, ce qui les incite à se déplacer lorsque la situation s'aggrave. Le potentiel de conflit au sein des collectivités et entre celles-ci s'intensifie, alors qu'elles luttent pour obtenir des ressources alimentaires et de l'eau, qui se font de plus en plus rares ainsi que des possibilités d'emploi.

6. Dans un tel climat, caractérisé par le bouleversement généralisé de la vie quotidienne et le déplacement de la population, essentiellement en conséquence de la guerre et de la sécheresse, la malnutrition des très jeunes enfants et des personnes âgées est une source de préoccupation constante. Les collectivités bénéficiaires continuent à être largement tributaires, pour leur survie, des denrées alimentaires d'urgence et d'autres formes de secours dans les secteurs de la santé, de l'alimentation en eau et de l'assainissement, et de l'éducation. Ces deux dernières années, le nombre total de bénéficiaires est resté de l'ordre de 3 millions.

III. Opérations humanitaires d'urgence, y compris opération Survie au Soudan

A. Généralités

7. Pendant la période à l'examen, les opérations humanitaires au Soudan ont continué à poursuivre un double objectif, sauver des vies et satisfaire les besoins prioritaires de subsistance. Pour l'Organisation des Nations Unies, cet objectif a été spécifié dans les appels communs interinstitutions pour 2000-2001.

8. Dans les zones touchées par la guerre dans la partie méridionale du pays, le principal mécanisme de mise en oeuvre des secours humanitaires reste les

accords relatifs à l'accès à l'opération Survie au Soudan, approuvés par le Gouvernement soudanais, le MPLS/APLS et l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement soudanais et le MPLS/APLS continuent à réaffirmer leur appui à l'opération Survie au Soudan et aux activités humanitaires réalisées sous ses auspices. En avril 2001, le Gouvernement soudanais a officiellement fait savoir à l'Organisation des Nations Unies que, contrairement à la pratique élaborée au fil des ans dans le cadre du programme humanitaire de l'opération Survie au Soudan, tous les spécialistes de l'aide humanitaire oeuvrant, dans le cadre de l'opération Survie au Soudan, dans les zones du Soudan méridional contrôlées par les rebelles devraient avoir des visas d'entrée au Soudan.

9. La stratégie actuelle de l'Organisation des Nations Unies est fondée sur trois grandes orientations qui reconnaissent qu'il est impératif de répondre aux besoins les plus immédiats, de faire face aux conséquences durables et, le cas échéant, de s'attaquer aux causes profondes du conflit armé. Ces trois orientations sont les suivantes :

- i) Préparation et intervention en cas d'urgence, à savoir préparation et intervention en cas de situation d'urgence grave et appui à la préparation des communautés;
- ii) Déplacement interne, à savoir répondre aux besoins des populations déplacées et des populations d'accueil, y compris celles qui sont déplacées depuis longtemps;
- iii) Consolidation de la paix, visant à faciliter les efforts de relèvement et de consolidation de la paix à l'échelon de la collectivité.

10. La coordination des activités humanitaires menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies au Soudan relève du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies (anciennement Coordonnateur des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence), qui dispose d'une antenne à Khartoum. Le Bureau traite de la coordination stratégique et des problèmes liés à l'accès à l'aide humanitaire et favorise l'organisation de réunions, sur une base régulière, avec les contreparties et entre ces dernières (Gouvernement soudanais et MPLS/APLS), donateurs, organisations non gouvernementales (ONG) et autres. Le Coordonnateur des opérations humanitaires a deux adjoints. Le Coordonnateur adjoint (sud), basé à Nairobi, s'occupe

des opérations humanitaires effectuées dans les zones occupées par les rebelles, au titre d'accords négociés relatifs à l'accès; il est également Chef des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour le Soudan méridional. Le Coordonnateur adjoint (nord), basé à Khartoum, est également Directeur de pays du Programme alimentaire mondial (PAM) pour le Soudan.

11. La représentation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Soudan fournit des services de secrétariat et d'autres services d'appui à Khartoum et à Nairobi, au Coordonnateur des opérations humanitaires et à ses deux adjoints. En outre, elle assure le secrétariat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires au Soudan et du Comité technique tripartite pour l'assistance humanitaire, qui associe le Gouvernement soudanais, le MPLS et l'Organisation des Nations Unies.

12. Un réseau d'unités de coordination sur le terrain relevant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, implantées dans des emplacements essentiels sur tout le territoire soudanais et auxquelles sont affectés des administrateurs recrutés sur le plan national, complète la structure essentielle d'appui à la coordination des activités humanitaires. Ces administrateurs ont pour mandat de fournir une assistance en matière de coordination aux agents humanitaires sur le terrain, d'aider à organiser des réunions sur place et à en assurer le service, d'identifier les lacunes en matière d'assistance humanitaire, de donner immédiatement l'alerte en cas de catastrophe et de suivre l'évolution des catastrophes, de protéger les groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées sur le territoire soudanais et d'assurer l'accès aux activités humanitaires.

13. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires au Soudan s'est rendu dans ce pays quatre fois pendant la période à l'examen, soit en moyenne tous les six mois. L'objectif général de ces visites était de débattre avec les pouvoirs publics (à Khartoum) et le MPLS/APLS (à Nairobi) de questions d'intérêt commun concernant le programme d'aide humanitaire au Soudan, y compris l'opération Survie au Soudan. L'Envoyé spécial a pu examiner au plus haut niveau des questions telles que les cessez-le-feu humanitaires et les violations de cessez-le-feu, les attaques armées à l'encontre de civils et du personnel humanitaire, les problèmes liés à l'accès humanitaire et

la mise en oeuvre des engagements pris lors de réunions du Comité technique pour l'assistance humanitaire.

14. L'Envoyé spécial assure également la présidence du Comité technique tripartite pour l'assistance humanitaire qui s'est réuni deux fois à Genève au cours de la période à l'examen, en décembre 1999 et en novembre 2000. L'objectif principal de la réunion tenue le plus récemment à Genève était d'examiner la mise en oeuvre des accords et protocoles issus des trois réunions précédentes, et plus particulièrement des protocoles liés à la sécurité et aux bénéficiaires. Un objectif connexe consistait à réactiver les efforts visant à assurer le mouvement, à travers les lignes de front des services humanitaires et des fournitures par voie navigable, route et rail.

15. Entre les réunions du Comité tripartite, l'Organisation des Nations Unies anime les efforts visant à assurer le respect des engagements contractés lors des réunions. Une initiative notable prise à cet effet en 2000 a été de regrouper dans une brochure de poche les trois accords essentiels du Comité tripartite pour l'assistance humanitaire, à savoir les protocoles relatifs à la sécurité et aux bénéficiaires et les normes opérationnelles minimales relatives aux corridors ferroviaires et aux corridors routiers traversant les lignes de front. Cet ouvrage est disponible en anglais et en arabe et a été largement distribué dans la communauté humanitaire, ainsi qu'au Gouvernement soudanais, MPLS et aux organismes connexes.

B. Problèmes de sécurité qui influent sur les secours humanitaires

16. Une série de cessez-le-feu humanitaires unilatéraux, qui avaient été instaurés simultanément par le Gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS/APLS) en juillet 1998, au lendemain de la crise humanitaire de Bahr el-Ghazal, et reconduits tous les trois mois après consultations avec l'ONU, ont été suspendus en juillet 2000, malgré la pression exercée par l'ONU sur les deux parties pour les maintenir. Ces cessez-le-feu humanitaires n'ont, jusqu'à présent, pas été renouvelés. En dépit de la préoccupation grandissante de la communauté internationale, des nouveaux efforts déployés en vue de lancer un processus de paix efficace et des initiatives de paix locales, la guerre civile se poursuit. Une telle

situation accentue les besoins humanitaires existants et en crée de nouveaux, et tend en outre à limiter la portée et le niveau de la réponse humanitaire et à entraver les efforts entrepris pour répondre à ces besoins.

17. Les incidents tragiques dont des agents de l'aide humanitaire ont été victimes, au cours de la période examinée, mettent en évidence les risques considérables pris par le personnel travaillant dans le contexte dangereux d'un conflit armé. En décembre 1999, deux membres de l'ONG Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE) International ont été tués et deux autres pris en otage (puis relâchés) sur la route reliant Bentiu à Mayom, dans la région du Haut-Nil. À peu près au même moment, huit religieux membres d'une organisation humanitaire étaient tués par le groupe rebelle ougandais Armée de résistance du Seigneur (LRA), en Équatorie orientale. En février 2000, un avion de l'ONU avec quatre personnes à son bord a été pris en otage pendant 10 jours à Old Fanjak, dans la région du Haut-Nil. En août 2000, l'ONU a suspendu les opérations humanitaires aériennes dans tout le Soudan, à la suite du bombardement aérien d'avions et d'installations de l'ONU au sol, à Mapel, dans la région des Lacs. En décembre 2000, deux membres d'une ONG humanitaire ont été tués dans une embuscade en Équatorie orientale. En mars 2001, quatre agents de l'aide humanitaire de l'ONG Agence adventiste internationale de secours et de développement (ADRA) ont été détenus par un chef de milice, puis interrogés par les autorités nationales avant d'être relâchés. Toujours en mars 2001, deux agents humanitaires travaillant dans le cadre de la campagne de lutte contre la poliomyélite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont été tués lors d'une attaque contre un village du Haut-Nil. En mai 2001, un pilote du Comité international de la Croix-Rouge, effectuant un vol régulier et autorisé a été tué par des feux terrestres, tirés depuis l'Équatorie orientale.

18. Ces incidents sont parmi les plus graves déplorés au cours de la période examinée, mais il y en a eu beaucoup d'autres, faisant du Soudan l'un des endroits les plus dangereux pour le personnel humanitaire. En outre, l'ONU demeure vivement préoccupée par le fait qu'aucun des responsables des actes les plus graves n'ait été traduit en justice.

C. Accès

19. Les négociations entre le Gouvernement, le MPLS/APLS et d'autres groupes de l'opposition sur l'acheminement de l'aide humanitaire sont au coeur des activités du Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies au Soudan, appuyé par les Coordonnateurs adjoints pour les opérations humanitaires des Nations Unies à Khartoum et Nairobi. Elles constituent également l'essentiel des activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires au Soudan et du Comité technique pour l'assistance humanitaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Soudan assiste toutes les parties aux négociations.

20. Sous les auspices du Comité technique, le Gouvernement et le MPLS/APLS ont accepté le principe du libre acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux bénéficiaires. En dépit de cette volonté politique, des obstacles ont continué, au cours de la période examinée, d'entraver l'acheminement de l'aide, notamment dans les régions de l'Équatorie orientale, du Haut-Nil, de Bahr el-Ghazal et des monts Nouba. L'accès aérien, en particulier, a été régulièrement refusé aux vols en direction de l'Équatorie orientale, du Haut-Nil et de Bahr el-Ghazal. On a pu, dans une certaine mesure, atteindre ces régions par d'autres moyens, mais cela a été plus onéreux et plus difficile.

21. Les efforts accomplis par l'ONU au cours de la période examinée pour assurer l'acheminement de l'aide au-delà des lignes de combat, par voie routière, fluviale ou ferroviaire, notamment sous les auspices du Comité technique, ont jusqu'ici été vains. L'insécurité qui règne le long des fleuves et des voies ferrées et la présence de mines sur les routes sont les principaux obstacles à la réalisation de cet objectif, qui pourrait notamment permettre de réduire les dépenses liées à l'acheminement par voie aérienne, extrêmement onéreux.

22. De même, les efforts entrepris par l'ONU pour lancer un programme intégré de secours et de relèvement dans les monts Nouba achoppent sur la question des couloirs aériens d'accès aux régions contrôlées par les rebelles. Le Gouvernement estime que l'accès doit se faire par l'aéroport d'El Obeid, tandis que le MPLS tient à établir un accès direct à partir de la base opérationnelle de l'ONU pour l'opération Survie au Soudan, à Lokichoggio, dans le

nord du Kenya. L'ONU est néanmoins parvenue, en consultation avec les deux parties et en procédant au cas par cas, à obtenir à six reprises un accès d'urgence, par El Obeid, à des fins de reconnaissance et dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite. Depuis avril 2001, néanmoins, cette campagne de vaccination est au point mort faute d'être parvenu à négocier l'accès avec les parties.

23. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Soudan a facilité les longues négociations entre le MPLS/APLS et la communauté des ONG internationales sur un projet de mémorandum d'accord entre le MPLS/APLS et les ONG, et ce problème particulier a été résolu en 2000. Le mémorandum d'accord est un mécanisme du MPLS/APLS destiné à jouer un plus grand rôle dans la réglementation des activités des ONG internationales dans les régions contrôlées par le MPLS. D'autres négociations, entamées à la fin 2000, concernant des accords de prestation de services à titre onéreux, se poursuivent entre les mêmes parties.

24. Les opérations humanitaires internationales, notamment l'opération Survie au Soudan, sont soutenues par les structures d'appui des Nations Unies aux mesures de sécurité dans les secteurs nord et sud, respectivement basées à Khartoum et Lokichoggio. Le Protocole de sécurité (voir les paragraphes 14 et 15 ci-dessus) adopté sous les auspices du Comité technique, vise à régir la dynamique et l'étendue des activités de sécurité de l'ONU, dont l'objectif est d'assurer la sécurité et la protection des agents de l'aide humanitaire.

25. Ces mesures de sécurité continuent de prouver leur efficacité en assurant au mieux les opérations de reconnaissance des lieux pour les activités humanitaires, en fournissant en temps opportun conseils et directives sur les zones considérées comme dangereuses pour de telles activités, en redéployant les agents de l'aide humanitaire dégagés des zones à risque, en négociant la libération des otages et en donnant régulièrement des renseignements sur la sécurité.

D. Personnes déplacées

26. Le problème chronique des personnes déplacées au Soudan, que ce soit pour des raisons liées à la guerre ou à la suite de catastrophes naturelles, telles que la

sécheresse ou les inondations, demeure très préoccupant. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires humanitaires restent fermement résolus à assister les quelque 4 millions de déplacés que compte le pays et à favoriser les solutions à long terme dans le contexte actuel de conflit endémique. Les déplacés sont essentiellement concentrés dans la région de Khartoum, où l'ONU, en collaboration avec le Gouvernement, poursuit un important programme de réinstallation.

27. À la réunion de novembre 2000 du Comité technique pour l'assistance humanitaire, qui s'est tenue à Genève, le Gouvernement et le MPLS/APLS ont affirmé leur volonté de respecter la liberté de mouvement de tous les Soudanais sur le territoire national. Les deux parties ont exhorté la communauté humanitaire internationale à s'attacher davantage à contribuer à la solution des problèmes chroniques liés aux déplacements internes. Les trois parties, Gouvernement, MPLS/APLS et ONU, ont convenu de la nécessité d'appuyer, lorsque cela est possible, les processus de retour librement consenti et spontané des personnes déplacées.

28. Au cours de la période examinée, de nouveaux grands mouvements de population ont été observés dans différentes régions du pays, notamment celle du Haut-Nil/Jonglei, éprouvée par les affrontements et la sécheresse; celle de Bahr el-Ghazal et de l'Équatorie orientale, frappée par les affrontements; et l'ouest et l'est du pays touchés par la sécheresse. Selon les estimations, le nombre total de personnes déplacées au cours des deux dernières années est supérieur à 100 000 et dépasse largement le nombre de retours spontanés signalés, qui est de 25 000. Les autres mouvements de population dus aux pressions économiques qui pèsent sur les régions d'où sont originaires les déplacés demeurent importants, bien qu'irréguliers.

29. La stratégie complète adoptée par l'ONU pour résoudre le problème des personnes déplacées au Soudan comprend la réalisation d'études et l'analyse du profil des déplacés, des projets modèles de réinstallation, d'intégration et de retour dans les régions d'origine, le renforcement des capacités du Gouvernement et de l'administration; et la création et le développement d'une base de données. L'ONU continue également d'aider les autorités compétentes au Soudan et d'autres organismes humanitaires à faire face aux situations d'extrême urgence liées aux

déplacements de population, qui surgissent régulièrement.

E. Organisations non gouvernementales

30. Depuis juillet 1999, les ONG internationales basées à Khartoum continuent de travailler dans toutes les régions contrôlées par le Gouvernement confrontées à des situations d'urgence, à l'exception de l'État du Nil Bleu, où l'acheminement de l'aide humanitaire n'est pas autorisé. Le nombre d'ONG internationales actives et reconnues travaillant en dehors de Khartoum est passé à 28 pendant la période examinée, dont plusieurs ont été d'importants partenaires d'exécution du PAM, de l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies pour des programmes dans des domaines tels que l'alimentation, les produits agricoles, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, et la santé et la nutrition. Les ONG internationales ont également joué un rôle essentiel dans l'aide humanitaire apportée pour faire face à la situation d'urgence dans l'État d'Unity, à la sécheresse dans l'ouest du Soudan et à la crise qui a récemment touché l'État du Darfour Sud en raison de l'arrivée de personnes déplacées suite à l'offensive menée par le MPLS/APLS à Bahr el-Ghazal.

31. Le groupement du secteur sud de l'opération Survie au Soudan, composé de plus de 40 ONG et de cinq organismes des Nations Unies, a continué d'assurer une assistance humanitaire dans les zones touchées par les affrontements et l'insécurité dans les zones contrôlées par les rebelles. L'assistance fournie à ces régions allait des secours d'urgence à des interventions durables dans le cadre de la consolidation de la paix et de la distribution des dividendes de la paix aux populations des zones ayant démontré une réelle stabilité. Pendant la période examinée, les agents de la sécurité de l'ONU, en liaison radio constante avec la base opérationnelle et logistique de l'ONU à Lokichoggio, ont assuré la protection de plus de 500 agents de l'aide humanitaire.

32. Grâce au renforcement des capacités de l'ONU en matière de sécurité et à l'amélioration de la coordination, durant la période examinée les ONG internationales ont bénéficié d'un meilleur niveau de sécurité et ont été secourues à plusieurs reprises par l'ONU, lorsque la sécurité de leur personnel international était en jeu. De même, la coordination générale des activités humanitaires entre l'ONU et les

ONG internationales dans le secteur nord s'est améliorée à mesure que le Forum de l'aide humanitaire de Khartoum devenait un mécanisme efficace de coordination et de partage de l'information.

33. La coordination des programmes et la coordination stratégique entre les différents acteurs humanitaires dans les régions du Soudan tenues par les rebelles ont continué de s'améliorer. Le mécanisme d'appel global interinstitutions des Nations Unies a donné aux organisations partenaires la possibilité d'être représentées équitablement, grâce à ce processus de planification et de stratégie emmené par le système de coordination de l'action humanitaire de l'Organisation des Nations Unies. La planification de l'action humanitaire dans le secteur sud a continué d'être entravée par des refus d'accès imprévisibles et par l'insécurité qui règne dans les régions tenues par les rebelles, ce qui a réduit les possibilités d'intervention plus larges et soutenues dans ces zones.

34. La liaison avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à Khartoum, à Nairobi et sur le terrain a continué de démontrer son utilité tant pour les ONG internationales que pour l'ONU, en particulier pour traiter les problèmes concernant les conditions de travail du personnel humanitaire, par exemple la radiotéléphonie mobile. Néanmoins, des progrès restaient à faire dans le domaine de la collaboration avec les administrations nationales et locales, qui a continué de pâtir de l'insuffisance des capacités et des communications internes, ce qui a créé, à divers degrés, des blocages opérationnels pour les ONG internationales. En outre, certaines contraintes administratives, imposées à la fois par le Gouvernement soudanais et par le MPLS/APLS, en ce qui concerne les autorisations de se déplacer et des documents du même ordre, ont continué de compliquer les opérations de secours.

35. Le Forum international des ONG à Khartoum a maintenu ses réunions mensuelles au cours de la période examinée. Certains des problèmes qui se sont posés pendant cette période appellent une amélioration de la communication et un renforcement de la collaboration et de la coordination entre les ONG internationales actives dans les secteurs nord et sud du Soudan.

F. Secours alimentaires

36. L'insécurité alimentaire, les mécanismes de survie de plus en plus fragiles et le mauvais état de santé sont devenus au fil des ans la norme pour plusieurs millions de civils soudanais, en raison des interactions complexes de plusieurs facteurs intervenants. La guerre civile prolongée et l'insécurité qui en découle ont provoqué des déplacements continus de population, une désorganisation de la production agricole, la destruction de biens due aux raids et aux pillages, et des restrictions d'accès aux marchés. La production de l'agriculture et de l'élevage a également été affectée par des sécheresses et des inondations persistantes, et par les attaques de ravageurs sur les cultures et les maladies du bétail. Alors que des initiatives de paix locales ont permis de réconcilier des groupes jusqu'alors en guerre, de nouveaux conflits ont continué à éclater dans d'autres parties du pays.

37. Dans ces conditions précaires en matière de sécurité, le PAM a satisfait les besoins en aide alimentaire des populations touchées par la guerre et la sécheresse en poursuivant ses opérations d'urgence. Le PAM a notamment mis en place une capacité d'urgence et de logistique pour la fourniture d'une assistance rapide, qui a pour objet de promouvoir la sécurité alimentaire des ménages et de renforcer les mécanismes existants de survie. Du 15 juillet 1999 au 15 juillet 2001, les opérations d'urgence du PAM ont permis de sauver des vies humaines, de mettre fin à la détérioration de l'état nutritionnel des populations visées et de stabiliser la situation en matière de sécurité alimentaire dans les zones les plus gravement touchées. Au cours de cette période, 216 334 tonnes de denrées alimentaires et d'autres produits au total ont été fournies à 2,6 millions de personnes. Cinquante-trois pour cent des bénéficiaires étaient du sexe féminin, dont une majorité de mères et d'enfants. Dans les zones de stabilité relative, le PAM s'est efforcé de satisfaire les besoins sociaux de base, en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants dans les zones rurales et les camps de personnes déplacées.

38. En 1998, les taux de malnutrition étaient exceptionnellement élevés au Soudan, en particulier dans la plus grande partie de la région du Bahr el-Ghazal, où ces taux ont atteint 45 %. Ils sont ensuite passés à moins de 9 % dans la plus grande partie de cette région en 1999 et au début de 2000, grâce aux

secours alimentaires. Malheureusement, vers le milieu de 2000, les taux de malnutrition ont recommencé à augmenter, en particulier dans les zones du Bahr el-Ghazal situées en dehors des villes contrôlées par le Gouvernement. Le retrait forcé d'un grand nombre d'ONG qui étaient des partenaires d'exécution a contribué à cette situation. Dans de nombreuses zones, l'insécurité accompagnée par de mauvaises récoltes au cours des deux saisons agricoles a également causé une baisse des niveaux nutritionnels.

39. Au cours des deux dernières années, le PAM a commencé à passer progressivement et partiellement de la distribution générale de denrées alimentaires à des programmes sélectifs d'alimentation en faveur des femmes et des filles et contrôlés par celles-ci. Des activités alimentaires d'urgence dans les écoles ont été exécutées dans les zones de transition ainsi que dans les camps de personnes déplacées dans les zones de conflit. En outre, le PAM a fourni une aide alimentaire par l'intermédiaire des ONG nationales et internationales. Des activités conjointes régulières d'évaluation des besoins, d'enregistrement, de vérification du nombre de bénéficiaires et de contrôle de la distribution sont entreprises avec les ONG, les homologues humanitaires et les autres organismes des Nations Unies. Une assistance alimentaire est également fournie en collaboration avec les comités de secours et par leur intermédiaire.

G. Assistance non alimentaire

Sécurité alimentaire des ménages

40. Dans le secteur de la sécurité alimentaire des ménages, les activités au cours de la période considérée ont continué à être centrées sur l'agriculture, l'élevage et la pêche et sur les efforts pour obtenir une plus grande stabilité dans la production et la consommation de denrées alimentaires. Malgré une pénurie chronique de fonds, l'UNICEF et, par la suite, la FAO ont dirigé ces efforts, appuyés le cas échéant par le PAM. En 2000, la FAO s'est associée avec l'UNICEF pour l'exécution du projet en cours relatif à la sécurité alimentaire des ménages dans les zones touchées par la guerre du sud du Soudan. Le chevauchement des interventions et des activités concernait les semences et les outils, l'élevage et la pêche. À la fin de 2000, un accord a été conclu avec l'UNICEF en vue de confier le secteur de la sécurité alimentaire des ménages à la

FAO. Les activités suivantes ont eu lieu au cours de l'année :

- L'UNICEF et la FAO ont assisté les collectivités dans leurs activités agricoles en distribuant 700 tonnes de semences, 22 tonnes d'outils agricoles manuels et 12 tonnes de matériel de pêche;
- L'UNICEF a également aidé les collectivités de pêcheurs en fournissant des hameçons et des lignes et a facilité la création de neuf associations pilotes de pêcheurs;
- 75 agriculteurs et instructeurs ont été formés à la création et à l'entretien de jardins potagers;
- Une formation à l'utilisation de la charrue tirée par des boeufs a eu lieu à Rumbek, ce qui a considérablement fait augmenter les rendements. Deux cent sept charrues tirées par des boeufs ont été distribuées;
- 1 000 tonnes de semences qui risquaient d'être perdues en raison d'excédents et d'un manque de capacité de stockage ont été récupérées avec l'assistance de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID);
- 435 441 vaccinations de bétail ont été effectuées en 2000, soit beaucoup moins qu'en 1999. La baisse de ces chiffres était due au retrait des ONG à cause de la question des mémorandums d'accord;
- Les procédures pour l'établissement de rapports sur les poussées de maladies ont été améliorées au cours de l'année et toutes les informations concernant des cas de peste bovine ont fait l'objet d'une enquête et ont été déclarées sans fondement.

41. Au cours de 2001, la FAO a repris progressivement les activités de l'UNICEF en matière de sécurité alimentaire des ménages dans les secteurs nord et sud du programme humanitaire pour le Soudan : la composante agriculture en janvier; la composante élevage en juin; et la composante pêche en juillet. Cela comprend également les Monts Nouba où la FAO a été désignée organisme chef de file pour la sécurité alimentaire, en même temps que le PAM, et où certaines quantités de semences et d'outils ont été fournies d'urgence. Des semences et des outils ont également été distribués à titre d'urgence dans d'autres

parties du Soudan, notamment dans des zones du sud du pays et dans les zones occidentales du Darfour et du Kordofan.

42. La FAO exécute actuellement 14 projets humanitaires, d'une valeur de 4,2 millions de dollars des États-Unis, en faveur de plus de 300 000 ménages touchés par la guerre et la sécheresse dans les secteurs sud et nord du programme humanitaire. En outre, la FAO appuie activement les efforts déployés actuellement pour protéger les troupeaux de bétail de la menace de peste bovine.

Nutrition et santé

43. Depuis la mi-décembre 2000, on a observé une forte augmentation des taux généraux de malnutrition, qui sont passés d'un niveau allant de 10 à 15 % dans la plupart des localités en 1999 à un niveau de 15 à 30 % aussi bien dans les zones contrôlées que dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Les zones les plus gravement touchées sont l'État de l'Union (30 %), le Bahr el-Ghazal (28 %), le Haut-Nil et Jonglei (21 %), le Darfour (21,6 %) et le Kordofan (21 %). Il a été difficile d'évaluer les taux dans l'Équatorie orientale à cause de l'insécurité. Dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays, où l'aide alimentaire était inadéquate à cause de ruptures dans la filière alimentaire, les taux de malnutrition étaient supérieurs à 15 %. Les cas de malnutrition grave allaient de 2,7 % dans l'État de la mer Rouge et le Darfour-Nord à plus de 4,7 % dans l'État de l'Union.

44. La situation est critique et peut être attribuée aux effets conjugués de l'escalade du conflit entraînant des déplacements de population et de la sécheresse débilante coïncidant avec les famines saisonnières et la mauvaise situation des soins médicaux. Les interruptions dans les filières de l'aide alimentaire ont également eu des effets négatifs dans les circonstances les plus vulnérables. Les perspectives en matière de niveaux de nutrition restent donc précaires et une nouvelle détérioration peut se produire dans les zones qui ne sont pas accessibles à l'aide humanitaire internationale. Des besoins alimentaires importants et même plus grands dans tout le pays devront donc être satisfaits jusqu'à la fin de 2001. Le PAM va intensifier son appui aux centres d'alimentation gérés par les ONG spécialisées et ses partenaires.

45. Entre septembre et novembre 1999, lorsque le nord du Soudan a connu de fortes inondations, plus de

6 000 cas de gastro-entérite aiguë ont été constatés dans 14 États du nord. L'UNICEF a mis en place des médicaments essentiels et d'autres fournitures afin de traiter 1,2 million de cas de maladies diverses. Vers le même moment, le Soudan a connu une forte diminution des stocks de sérum intraveineux et l'UNICEF a transporté par avion 66 000 bouteilles afin de traiter 11 000 cas de diarrhée aqueuse.

46. À la suite de la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée en mai 2000, lorsque la fuite dans l'État de Kassala de 86 000 personnes a créé une situation d'urgence, l'UNICEF a fourni des bâches en plastique, des moustiquaires imprégnées d'insecticide et des apports nutritionnels pour couvrir les besoins d'au moins 20 000 personnes. L'UNICEF a également appuyé l'immunisation de 4 680 enfants contre la rougeole et la vaccination contre la méningite de 34 000 personnes de groupes à risques. En outre, il a fourni des médicaments essentiels aux ONG et au Ministère de la santé de l'État du Kassala, leur permettant ainsi de traiter 700 000 cas cliniques de maladies au cours de 12 mois. Grâce à d'autres fournitures de protection de l'environnement qui faisaient défaut, il a été possible d'éviter une épidémie de choléra et de fièvre récurrente. En juillet et août 2000, plus de 70 000 civils, pris entre les feux croisés de factions belligérantes dans l'État de l'Union, ont convergé vers Bentiu et Rubkona pour s'y réfugier. L'UNICEF a immunisé plus de 5 000 enfants âgés de 6 mois à 12 ans contre la rougeole et a fourni trois tonnes de médicaments essentiels, d'UNIMIX, d'aliments compacts à haute teneur en calories, de moustiquaires, d'insecticides et de désinfectants.

47. Au début de 2001, l'UNICEF a appuyé une campagne d'urgence contre la rougeole dans trois États du nord touchés par la sécheresse afin de vacciner 512 000 enfants âgés de 9 à 59 mois et une campagne accélérée dans sept États du sud, afin de vacciner 1,8 million de personnes. Au cours de la même période, afin de se préparer aux situations d'urgence dans les États du nord touchés par la sécheresse, l'UNICEF a mis en place suffisamment de médicaments essentiels et d'apports nutritionnels pour couvrir les besoins de 1,4 million de personnes pendant neuf mois. Une campagne d'immunisation contre le tétanos maternel et néonatal a permis de vacciner 282 000 femmes dans quatre États du nord. En outre, à partir de début juin 2001, plus de 30 000 personnes ont été déplacées en raison des hostilités au Bahr el-Ghazal. L'UNICEF, en

collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG, a fourni deux tonnes de médicaments essentiels, 600 cartons de BP5 (aliment compact à haute teneur en énergie), 100 tonnes d'UNIMIX et 18 000 moustiquaires imprégnées d'insecticide. Une campagne de vaccination d'urgence contre la rougeole a été menée en faveur de 2 300 enfants au cours d'une période de trois semaines.

48. Les épidémies périodiques de méningite requièrent toujours beaucoup d'attention. À la fin de juin 2000, tous les États dans les zones contrôlées par le Gouvernement avaient enregistré 5 578 cas et 433 décès. En 2001, la maladie est apparue pour la première fois dans l'État de Bahr el-Djebel, où l'on a enregistré 3 155 cas et 223 décès. Au cours de la même période, d'autres États ont indiqué qu'ils s'approchaient du seuil épidémique de cinq à 10 cas pour 100 000 habitants. La quantité de vaccins distribués était de 2 463 160 doses.

49. Dans le cadre de la campagne continue d'éradication de la poliomyélite, le Gouvernement soudanais, les autorités rebelles, l'OMS, l'UNICEF et les ONG ont vacciné plus de 6 millions d'enfants lors de chaque série de vaccinations depuis juillet 1999. Pour la première fois, la campagne a inclus les zones contrôlées par les rebelles dans les Monts Nouba bien que, pour la dernière série de vaccinations, en mars 2001, le Gouvernement n'ait pas autorisé l'accès en temps voulu. Des suppléments de vitamine A ont été distribués deux fois par an aux enfants âgés de 6 à 59 mois afin de réduire la mortalité infantile. Avec l'assistance de l'OMS, le Gouvernement a renforcé son système de surveillance afin de mettre fin à la transmission du virus de la poliomyélite d'ici à la fin de 2002.

50. Dans les zones contrôlées par les rebelles, les organismes participant à l'opération Survie au Soudan ont indiqué qu'ils avaient administré les vaccins suivants en 2000 : 416 800 vaccins contre le tétanos; 584 450 vaccins contre la rougeole; 375 800 vaccins contre le bacille de Calmette-Guérin (BCG); 610 610 vaccins contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT); 635 900 vaccins contre la poliomyélite; 30 500 vaccins contre la méningite. Une campagne spéciale menée dans le Haut-Nil a permis de vacciner 28 000 enfants contre la rougeole. Également dans les zones contrôlées par les rebelles, l'UNICEF a distribué en moyenne 130 trousseaux de médicaments essentiels chaque mois par l'intermédiaire d'ONG partenaires

afin de lutter contre les maladies. Une nouvelle initiative a été lancée pour accroître la sensibilisation générale aux dangers du VIH/sida. L'UNICEF et l'OMS ont également vérifié 34 rapports concernant des poussées de maladies dans les zones contrôlées par les rebelles en 2000 et ont réagi au moyen de fournitures d'urgence et d'une assistance technique.

Approvisionnement en eau et assainissement

51. Au total, quelque 750 000 personnes, y compris des écoliers, ont bénéficié du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'UNICEF dans les zones touchées par la guerre et la sécheresse, au cours de la période considérée. Cette assistance a été fournie dans le cadre de projets divers : construction ou remise en état de systèmes d'adduction d'eau et développement des sources d'approvisionnement en eau, construction de latrines pour des ménages et des écoles et organisation de campagnes d'éducation en matière de santé et d'hygiène. En particulier, l'UNICEF a appuyé les activités de lutte contre la dracunculose en fournissant de l'eau potable dans les villages où la maladie est endémique, du matériel de filtrage, des trousseaux médicaux, des moyens logistiques et en assurant une surveillance et une formation. Ces interventions ont permis de ramener le nombre de cas signalés de 100 940 en 1996 à 54 019 en 2000.

52. En collaboration avec le Gouvernement soudanais, l'UNICEF a construit une nouvelle station d'épuration pour la ville de Malakal, qui desservira plus de 70 000 personnes, et une autre pour Bentiu, qui desservira 30 000 personnes, et installé ou amélioré 260 pompes à main à Wau, Raga, Aweil, Juba et dans le Kordofan méridional où 65 000 personnes seront desservies. En outre, 1 000 pompes manuelles desservant 250 000 personnes ont été remises en état et 44 points d'eau desservant 100 000 personnes rénovées dans la zone de transition et dans le Kordofan. Dans les régions contrôlées par le Gouvernement, environ 4 000 latrines familiales et 60 latrines scolaires desservant quelque 58 000 personnes ont été construites à Juba, Wau, Raga, Malakal, Abyei, Meiram et dans des camps de personnes déplacées situés dans les zones de transition, entre autres. Les comités sanitaires locaux et les mécaniciens spécialisés dans l'entretien des pompes devaient assumer les responsabilités relatives à la maintenance des sources et à la desserte des collectivités.

53. Dans les zones tenues par les rebelles dans le sud du Soudan, l'UNICEF et les organismes de l'opération Survie au Soudan ont créé 631 nouvelles sources d'eau et remis en état 555 sources existantes. Par ailleurs, 919 Soudanais ont reçu une formation sur divers aspects de la gestion des sources d'eau. Ils sont préposés à l'entretien des sources au niveau des villages et assurent un approvisionnement continu en eau de bonne qualité, sous la supervision des organismes de l'opération Survie au Soudan. Toujours dans les zones tenues par les rebelles, des activités de formation ont été organisées dans les domaines de l'hygiène et de l'assainissement, à la suite desquelles au moins 3 000 familles ont construit leurs propres latrines en 2000. Une assistance a été fournie pour la construction de latrines supplémentaires dans le cadre des travaux réalisés par les organismes susmentionnés.

Enseignement palliatif

54. Les interventions de l'UNICEF en faveur de l'enseignement palliatif dans les zones contrôlées par le Gouvernement ont produit quelques résultats positifs au cours de la période considérée. Dans les zones touchées par la guerre, 10 salles de classe ont été reconstruites avec des matériaux permanents et 99 autres rénovées avec des matériaux semi-permanents, 6 540 élèves devant bénéficier de ces travaux, voire davantage. On a fourni 360 bancs et pupitres à neuf écoles primaires qui accueillent 1 800 enfants dans l'Équatorie. Des uniformes et des chaussures en matière plastique ont également été distribués à 1 000 fillettes déplacées dans les zones touchées par la guerre pour les inciter à fréquenter un établissement scolaire et à se conformer aux normes vestimentaires. Des certificats de naissance ont été délivrés à 1 000 écoliers déplacés dans les États du Kordofan Sud et du Darfour Sud. On a distribué 550 trousseaux de fournitures scolaires pouvant être utilisées par 5 000 enfants déplacés et dispensé une formation à plus de 500 enseignants sur les trois cycles du nouveau programme d'enseignement pour les initier à un nouveau contenu et à des méthodes pédagogiques plus efficaces. On a par ailleurs aidé le Centre national des programmes scolaires à élaborer des directives pour le module d'éducation pour la paix dans les écoles primaires soudanaises.

55. Dans le secteur sud, des progrès ont été parallèlement signalés au niveau de la formation des enseignants, qui continue de faire l'objet d'une

coordination et de la fourniture de matériel pédagogique. En particulier, UNICEF a joué un rôle important en accroissant le nombre des ONG opérationnelles dans la région de Bahr el-Ghazal, qui est mal desservie. Il a également appuyé un certain nombre de nouvelles initiatives en faveur de la formation des enseignants et réuni les coordonnateurs pédagogiques de toutes les régions situées dans le sud du Soudan pour un échange de vues sur les questions relatives à l'éducation dans ces régions.

56. Le lancement du projet d'évaluation initiale des établissements scolaires a marqué un progrès décisif dans la création d'une base de données de référence sur l'éducation, en 1999. Quelque 500 établissements ont été évalués et les informations recueillies seront utilisées pour la planification ultérieure. L'UNICEF a également distribué des fournitures scolaires à 1 700 établissements qui accueillent plus de 300 000 enfants et 20 000 enfants en situation critique ont bénéficié d'une aide d'urgence sous la forme de trousseaux scolaires. En outre, des innovations telles que le Programme d'enseignement à distance qui vise à palier les insuffisances dans la formation des enseignants et le Programme de préparation à la vie active conçu pour les enfants qui sont difficilement accessibles et qui vise à donner une « deuxième chance » aux enfants victimes de circonstances particulières ont été élaborées.

Droits, protection de l'enfant et consolidation de la paix

57. En 1999, l'UNICEF a commencé à intégrer systématiquement les questions relatives à la défense des droits, à la protection de l'enfant, à la condition de la femme et à la consolidation de la paix dans tous ses programmes. Concrètement, cela s'est traduit par le fait que le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement tient compte du rôle de l'approvisionnement en eau en tant que facteur produisant des tensions entre les communautés et qu'il cherche à résoudre le problème en définissant des modalités appropriées pour la fourniture des services. La programmation pour les enfants qui ont besoin d'une protection spéciale a mis l'accent sur le problème des enlèvements d'enfants perpétrés par des milices et la fourniture d'une assistance aux adultes et aux enfants menacés par un groupe d'opposition armé ougandais, l'Armée de résistance du Seigneur. Depuis 1999, l'UNICEF appuie les travaux du Comité pour

l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants qui a été créé à l'initiative du Gouvernement soudanais. En collaboration avec l'Association britannique Save the Children, 670 femmes et enfants qui avaient été victimes d'un enlèvement ont été rendus à leur famille dans le sud et dans l'ouest du Soudan. À la mi-2001, 270 autres femmes et enfants étaient en transit ou placés dans une famille dans l'attente d'une réunification. Les progrès enregistrés dans l'identification des femmes et des enfants enlevés sont lents, et après le mois de mai 2000, les regroupements opérés entre les différents secteurs ont été entravés par le manque de coopération des autorités officielles et le climat d'insécurité. De nouveaux enlèvements ont eu lieu en 2000 et en 2001.

58. Entre 1999 et le milieu de l'année 2001, plus de 300 fugitifs de l'Armée de résistance du Seigneur ont été pris en charge dans un système de soins transitoires appuyé par l'UNICEF et établi avec la participation du Gouvernement et, dernièrement, celle de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Association Save the Children (Royaume-Uni), en vue de faciliter leur rapatriement en Ouganda. La plupart d'entre eux ont déserté dans les environs de Juba et ont été remis par les militaires soudanais à des organismes d'aide à l'enfance afin qu'ils puissent bénéficier de soins et d'une protection à Juba et à Khartoum avant d'être rapatriés par avion en Ouganda. Le nombre de fugitifs semblait augmenter vers le milieu de 2001.

59. L'UNICEF a appuyé une initiative de paix féminine visant à promouvoir la réconciliation entre deux parties de la communauté Nuer dans la région du Haut Nil. Une série d'ateliers de formation ont été organisés dans ce contexte, y compris sur l'utilisation de la radio aux fins de la consolidation de la paix. Le Fonds a soutenu d'autres initiatives axées sur le règlement des conflits, par exemple des réunions intercommunautaires dans le Kordofan méridional et en décembre 2000, une semaine d'activités en faveur de la paix dans des écoles situées à Wau. Des centres de liaison pour la consolidation de la paix ont reçu un soutien dans cinq universités soudanaises. Depuis lors l'UNICEF et un certain nombre d'organisations non gouvernementales, dont l'ONG nationale Child Rights Watch, ont organisé des ateliers sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention des membres des forces armées et de la police, des journalistes et des magistrats.

60. En février 2001, l'UNICEF a organisé un transport aérien d'enfants soldats démobilisés, le plus important dans les annales de l'organisation, et qui marquait l'aboutissement de plusieurs années de négociations et un long travail de sensibilisation. Conformément aux accords conclus avec la Directrice générale de l'UNICEF Carol Bellamy en 2000, le MPLS/APLS a démobilisé bon nombre des enfants qui se trouvaient dans ses rangs et les a remis au Fonds. L'UNICEF les a évacués hors des zones de conflit et transférés dans le district de Rumbek, où ils sont généralement en sécurité. Sollicitant le concours des donateurs et des organismes intéressés, il a coordonné la mise en place de centres de transit et la fourniture des services de base nécessaires aux enfants en attendant qu'ils retrouvent et réintègrent leur communauté d'origine. Ces services portaient notamment sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la distribution d'aliments, les soins de santé, les activités de loisirs, l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et, surtout, l'éducation.

61. Malgré les difficultés initialement rencontrées, l'UNICEF a continué résolument à élaborer des plans sur la réunification des familles et à la mi-juillet, les préparatifs sont entrés dans la phase finale. La préparation des communautés d'origine au retour des enfants revêt une importance essentielle dans ce contexte. Elle comprend des activités de sensibilisation, une mobilisation et la fourniture de services, s'il y a lieu. Le renforcement des structures éducatives dans les régions d'origine des enfants a été et reste pour l'UNICEF un souci prioritaire. Les regroupements devraient commencer fin juillet-début août 2001.

62. Dans les zones tenues par les rebelles dans le sud du Soudan, l'UNICEF a élaboré un manuel de formation sur les droits de l'homme et les équipes de sensibilisation aux droits de l'homme ont animé 12 ateliers qui ont accueilli 600 personnes. L'UNICEF a donné une formation à des officiers de l'APLS sur les droits fondamentaux de la personne humaine et appuyé 32 ateliers d'information sur les mines terrestres qui ont sensibilisé 4 500 personnes aux dangers présentés par les mines. Des juristes ont également été initiés aux normes internationales de la justice relative aux mineurs dans le sud du Soudan. La section spécialisée dans la consolidation de la paix a formé 70 instructeurs soudanais à la méthodologie prospective qui recherche un terrain d'entente pour une action communautaire et

fourni un appui à la Conférence sur la paix et la réconciliation organisée par le nouveau Conseil des églises du Soudan à Lilirr sur la base d'un dialogue direct.

H. Assistance aux réfugiés

63. Pendant la période considérée, 147 302 réfugiés érythréens et 11 889 réfugiés éthiopiens installés dans des camps ont reçu une assistance matérielle de base et une protection du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Quelque 232 000 réfugiés en milieu urbain ont bénéficié d'une assistance matérielle limitée et continuent à être protégés par le Haut Commissariat, conformément à son mandat. Pour ce groupe, la seule solution durable serait le rapatriement dans les pays d'origine. La plupart de ces réfugiés sont Érythréens et vivent à Khartoum, Kassala, Gedaref et Port-Soudan. Les autres sont, entre autres, Éthiopiens, Tchadiens et Ougandais.

64. À la suite de consultations entre le HCR et les Gouvernements soudanais et érythréen, un accord tripartite a été signé le 7 avril 2000 à Genève entre l'État d'Érythrée, la République du Soudan et le HCR. Cet accord établit entre autres le principal cadre juridique régissant le rapatriement volontaire de 160 000 réfugiés érythréens venus du Soudan et leur intégration en Érythrée. En application de l'Accord et pour concevoir plus en détail un cadre opérationnel, une commission tripartite de rapatriement a été convoquée à Asmara (Érythrée) à la fin d'avril 2000. Un autre accord énonçant les principes qui régissent l'opération effective de rapatriement a été signé.

65. À la fin du programme d'inscription, en mai 2000, 9 222 réfugiés avaient demandé à bénéficier d'un rapatriement volontaire. Des dispositions et des plans avaient été arrêtés, dans l'objectif de transporter le premier groupe de rapatriés vers la fin mai; c'est alors que la guerre entre l'Érythrée et l'Éthiopie a brutalement éclaté et que quelque 95 000 Érythréens se sont enfuis au Soudan pour y trouver refuge. Le processus de rapatriement en Érythrée a été suspendu, en attendant la normalisation de la situation politique dans cet État. Une fois apaisé le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie, le HCR, de concert avec le Gouvernement érythréen qui a fourni ses propres camions, a aidé 25 000 réfugiés qui faisaient partie du nouvel afflux d'Érythréens à rentrer dans leur pays, de manière organisée.

66. Au cours du premier semestre de 2001, le HCR au Soudan a accéléré la promotion du rapatriement volontaire de tous les réfugiés érythréens, qui n'avait pu être effectué en 2000, en raison du conflit frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le HCR prévoit d'aider 62 000 réfugiés érythréens, dont 27 000 récemment pris en charge et 35 000 au cours du premier afflux, qui avaient manifesté le désir de retourner volontairement dans leurs foyers. Pour faciliter la réalisation de cet objectif, une réunion tripartite associant les Gouvernements soudanais et érythréen et le HCR s'est tenue à Khartoum du 21 au 23 avril 2001 et a formulé une stratégie opérationnelle aux fins d'un rapatriement de grande ampleur en Érythrée en 2001 et 2002. À la mi-juin 2001, 15 000 réfugiés érythréens avaient déjà été rapatriés.

67. La mise en oeuvre de la clause de cessation dans le cas des réfugiés en Éthiopie avant 1991, qui est entrée en vigueur en mars 2000, a été achevée par le Soudan à la fin de mars 2001. Le retard est imputable au conflit frontalier qui a opposé l'Érythrée et l'Éthiopie en mai 2000. L'opération d'urgence a été normalisée en août 2000 et le HCR s'est alors occupé de rapatrier les Éthiopiens réfugiés avant 1991 qui s'étaient inscrits en vue de bénéficier d'un rapatriement volontaire en Éthiopie. À la fin de mars 2001, 12 000 Éthiopiens réfugiés avant 1991 avaient bénéficié du programme de rapatriement volontaire et le cas de ceux qui avaient des motifs impérieux de ne pas rentrer dans leur pays a été examiné conjointement par le HCR et le Commissariat soudanais aux réfugiés. À l'issue de ce processus d'examen, au cours duquel 3 000 candidats ont été interrogés, il a été établi que 500 familles avaient des raisons impérieuses de rester au Soudan et continueraient à bénéficier de la protection et de l'assistance du HCR. Les autres candidats examinés, dont on a estimé qu'il n'était pas essentiel qu'ils restent au Soudan mais qui souhaitaient y demeurer, ont été priés de régulariser leur situation avec les pouvoirs publics.

68. Le HCR a aidé 277 réfugiés ougandais vivant au Soudan méridional (pour un total de 8 547 personnes) à rentrer dans leur pays en 2000. Les personnes prises en charge continuent à bénéficier d'une assistance internationale en matière de protection pendant la période considérée.

69. En 2000, le HCR a finalement achevé l'opération de rapatriement de 266 réfugiés congolais à Juba. Ces réfugiés faisaient partie du reliquat de 318 femmes et

enfants congolais de Juba qui préoccupait le HCR. Les 52 réfugiés congolais restants n'ont pas pu être retrouvés et ceci marque la fin de l'action du HCR s'agissant de ce groupe de réfugiés.

70. Les 43 réfugiés d'origine somalienne résidant dans le camp Fau 5, ainsi que les réfugiés érythréens ont bénéficié d'une protection, de soins et d'entretien de 1995 à l'heure actuelle. Les réfugiés somaliens avaient demandé à être réinstallés dans un pays tiers, mais les entretiens ont permis d'établir que la plupart d'entre eux ne remplissaient pas les conditions requises. La solution définitive durable pour ce groupe de réfugiés demeure le rapatriement en Somalie.

IV. Mesures prises par les États Membres

71. Le financement international des opérations humanitaires des Nations Unies au Soudan est particulièrement important, car celles-ci demeurent le principal moyen de répondre aux besoins fondamentaux de centaines de milliers de civils, dans une situation qui est essentiellement une situation de conflit armé. Pour satisfaire ces besoins en matière d'aide humanitaire, de secours et de relèvement au Soudan, l'Organisation des Nations Unies a lancé des appels interinstitutions communs pour chacune des années civiles sur lesquelles porte le présent rapport, à savoir 1999, 2000 et 2001. S'agissant de l'appel pour 2001, quatre révisions ont été publiées à la mi-juillet 2001 pour tenir compte de la sécheresse au Soudan occidental, de la démobilisation des enfants soldats, des mesures préventives de lutte contre la peste bovine et de la crise la plus récente concernant les déplacements internes en conséquence de conflits dans les régions du Bahr el-Ghazal et de Darfour.

72. À la mi-juillet 2001, des crédits et des fournitures, d'une valeur légèrement inférieure à 148 millions de dollars des États Unis (soit 60 % du montant total demandé) avaient été reçus ou avaient fait l'objet d'engagements, comme suite à l'appel commun de 2001, le secteur alimentaire étant financé à 75 % et le secteur non alimentaire à 30 %. Il faudra disposer d'urgence d'un financement supplémentaire si l'on veut satisfaire les besoins humanitaires des communautés les plus vulnérables, y compris ceux de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays.

73. On peut trouver des renseignements détaillés sur le financement du programme humanitaire au Soudan, y compris l'opération Survie au Soudan et sur les contributions des donateurs sur le site Web <<http://www.reliefweb.int>>.

V. Conclusion

74. Voilà plus de 40 ans que le peuple soudanais subit les conséquences de la plus longue guerre civile menée en Afrique. Cette guerre, conjointement avec les inondations et les sécheresses périodiques, a aggravé le sort de communautés déjà fragiles. Le programme humanitaire pour le Soudan visait essentiellement à contrebalancer les effets néfastes de la guerre sur les couches les plus vulnérables de la population et sera sans conteste nécessaire aussi longtemps que le conflit se poursuit. L'opération Survie au Soudan, de concert avec ses partenaires sur le terrain, continue à oeuvrer dans des conditions particulièrement difficiles, caractérisées par l'absence d'accès, l'insécurité croissante et le déplacement permanent des populations.

75. La situation en matière d'environnement et de sécurité continue à se détériorer et la malnutrition et la vulnérabilité s'accroîtront vraisemblablement vers la fin de 2001. L'aide humanitaire se borne au mieux à ralentir la détérioration générale de la situation. Dans ce contexte, seul un accord de paix négocié et durable entre les parties, appuyé par les accords locaux et régionaux et la communauté internationale tout entière, permettra de résoudre le problème. Tous les efforts de paix, à l'échelon local et international, doivent être poursuivis activement et encouragés par les parties intéressées.

76. À défaut d'un accord de paix et pour protéger la population civile, les parties au conflit doivent s'employer à décréter à nouveau des cessez-le-feu humanitaires. En effet, ceux qui ont été en vigueur entre juillet 1998 et juillet 2000 ont contribué, pour peu que ce soit, à limiter les affrontements armés.

77. Les opérations humanitaires au Soudan doivent demeurer transparentes, impartiales, neutres et être comptables de l'exécution d'activités. Il est également essentiel que tous les signataires des accords relatifs à l'opération Survie au Soudan respectent les engagements tendant à ne pas restreindre l'accès des agents humanitaires et s'acquittent de leurs obligations

en vertu des accords trilatéraux énonçant les conditions relatives à la fourniture de secours au Soudan, y compris les Protocoles relatifs aux bénéficiaires et à la sécurité conclus dans le cadre du Comité technique tripartite. Compte tenu des restrictions en matière d'accès humanitaire et du caractère explosif de la situation (en particulier au Soudan méridional), il faut continuer à s'employer par tous les moyens à assurer la mise en oeuvre intégrale de ces accords.

78. Eu égard à la situation au Soudan, la mise en oeuvre du programme d'aide continuera à dépendre essentiellement d'un accroissement de l'accès humanitaire, de la sûreté et de la protection des civils, de la mise à disposition de ressources suffisantes et de garanties en matière de sécurité des agents humanitaires. Il est particulièrement important que l'action humanitaire menée dans des zones sensibles du Soudan méridional bénéficie d'un agrandissement de l'espace humanitaire et puisse disposer d'un minimum de garanties en matière de sécurité.
